

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2019
4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2018-247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 10 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2019

2018-248 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Considérant que le conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de l'année financière 2019 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 5 décembre 2018 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le budget de l'année financière 2019 des revenus et des dépenses de fonctionnement qui suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2019
Taxes sur la valeur foncière	533 465 \$
Tarifification pour les services	129 880 \$
Tarifification - Service de la dette	78 500 \$
Paiement tenant lieu de taxes	9 525 \$
Transfert de droit (péréquation)	21 865 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais	163 950 \$
Services rendus	39 150 \$
Imposition de droits	9 500 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	6 000 \$
Autres revenus (redevances éoliennes)	114 615 \$
Sous-total	1 106 950 \$
Affectation du surplus accumulé	15 000 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 121 950 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2019
Administration générale	
Conseil municipal	30 790 \$
Gestion financière et administrative	122 415 \$
Greffe	5 675 \$
Évaluation	31 000 \$
Autres	42 525 \$
Sous-total	232 405 \$
Sécurité publique	
Police	43 000 \$
Sécurité incendie	118 525 \$
Autres (service de fourrière)	300 \$
Sous-total	161 825 \$
Transport	
Voirie municipale	100 935 \$
Enlèvement de la neige	150 075 \$
Éclairage des rues	11 800 \$
Circulation et stationnement	6 000 \$
Transport collectif	1 900 \$
Sous-total	270 710 \$
Hygiène du milieu	
Eau et égout	54 775 \$
Matières résiduelles	75 005 \$
Cours d'eau	2 700 \$
Autres (vidange des boues de fosses septiques)	30 800 \$

Sous-total	163 280 \$
<u>Santé et bien-être</u>	
Logement social	27 180 \$
Sous-total	27 180 \$
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>	
Aménagement, urbanisme et zonage	37 000 \$
Promotion et développement économique	6 400 \$
Autres - Projet de mise en valeur	1 000 \$
Sous-total	44 400 \$
<u>Loisirs et culture</u>	
Activités récréatives	73 860 \$
Activité culturelles	21 355 \$
Sous-total	95 215 \$
<u>Frais de financement</u>	
Intérêt sur la dette à long terme	22 200 \$
Autres frais de financement	4 600 \$
Sous-total	26 800 \$
<u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital de la dette à long terme	102 400 \$
Remboursement au fonds de roulement	7 435 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des étangs aérés (boues municipales)	4 150 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des boues de fosses septiques	(13 850) \$
Sous-total	100 135 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 121 950 \$

Que le conseil municipal soit autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes;

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021

2018-249 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

Considérant que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 5 décembre 2018 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 qui suit :

INVESTISSEMENTS	2019	2020	2021
Réaménagement du bureau municipal			15 000 \$
Remplacement de la toiture au bâtiment administratif		30 000 \$	
Achat de toiles pour les fenêtres au bâtiment administratif	2 500 \$		
Achat et installation de lampadaire	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Aménagement au garage municipal	4 000 \$		
Équipement pour les travaux publics	1 000 \$		
Remplacement d'un camion de déneigement			275 000 \$
Réfection des chemins municipaux	750 000 \$		
Réfection de la tuyauterie au bâtiment de traitement de l'eau potable	7 000 \$		
Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact			80 000 \$
Réfection de la clôture au centre communautaire	40 000 \$		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	807 500 \$	33 000 \$	373 000 \$

FINANCEMENT	2019	2020	2021
Surplus accumulé non affecté	17 500 \$	18 000 \$	3 000 \$
Emprunt à long terme	207 500 \$		330 000 \$
Programme d'aide à la voirie local (PAVL - volet RIRL et AIRRL)	562 500 \$		
Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (PRCIM)		15 000 \$	40 000 \$
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)	20 000 \$		
TOTAL DU FINANCEMENT	807 500 \$	33 000 \$	373 000 \$

Que le tableau ci-dessus présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que du financement possible.

Qu'un document explicatif du programme triennal des immobilisations soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Les points suivants ont été soulevés :

- Augmentation de la dépense en circulation et stationnement;
- Diminution de la dépense en sécurité incendie;
- Augmentation de la dépense en loisirs et culture;
- Réfection des chemins dans le programme triennal des immobilisations.

6. Levée de l'assemblée

2018-250 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de lever la séance à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire